



Systeme de consigne et de collecte sélective Une modernisation indispensable très attendue

Montréal, le 16 juin 2022 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille avec enthousiasme l'annonce du ministre de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette, concernant la modernisation du système de consigne et de collecte sélective. Les deux règlements qui entreront en vigueur le 7 juillet prochain visent à élargir le système de consigne à davantage de contenants et à mettre les manufacturiers face à leurs obligations. Il s'agit d'une avancée historique, attendue depuis des années, qui était indispensable.

En élargissant la consigne aux contenants de boissons de 100 ml à 2 L, dans un premier temps, et en appliquant à la collecte sélective une approche de type *responsabilité élargie des producteurs (REP)*, le gouvernement améliore la circularité de nos flux de matières résiduelles. Ce nouveau système permettra davantage de réemploi des contenants, d'une part, et transférera aux producteurs la responsabilité du début à la fin de leur vie des emballages qu'ils mettent sur le marché, d'autre part.

« Nous saluons cette ambitieuse transformation de notre système de gestion des matières résiduelles, a déclaré Élodie Morandini, coresponsable du comité Matières résiduelles du RNCREQ et directrice générale du CRE de Laval. La mise en application des deux règlements va être bénéfique pour l'environnement et devrait permettre d'optimiser l'utilisation de nos ressources et de mettre en place des stratégies d'économie circulaire. »

Cependant, ce nouveau système pourrait être plus performant en favorisant davantage la circularité des contenants. Ainsi, le RNCREQ estime que le gouvernement aurait pu aller plus loin dans la réforme du système, notamment en favorisant le recours aux contenants à remplissages multiples, qui utilisent moins de ressources naturelles et émettent moins de GES que les contenants à usage unique.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. [Les seize conseils régionaux de l'environnement \(CRE\)](#) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Depuis plusieurs années, les CRE mobilisent les acteurs régionaux pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation autour d'enjeux environnementaux et climatiques, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

Renseignements

Isabelle Poyau, coordonnatrice : 514 260-1107

Nicolas Valente, chargé des communications : nicolas.valente@rncreq.org